

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du 2 décembre 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°32**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Jérémie NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Adhésion, au titre de l'année 2026, à l'Association « Les amis de Mulate », versement de la cotisation correspondante**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que les entreprises installées sur le secteur de Mulate ont créé une association intitulée « Les amis de Mulate » afin de les fédérer et d'organiser des actions visant à valoriser leur action,
- Considérant que la Ville de Tulle, propriétaire du Centre Technique Municipal situé sur cette zone, a été sollicitée pour faire partie de cette association,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2026, à l'Association « Les amis de Mulate »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**1 - Décide** l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2026, à l'Association « Les amis de Mulatet » et le versement de la cotisation en résultant dont le montant s'élève à 300 €.

**2 - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten blue ink signature of the name "Clément VERGNE" is written below the typed name.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 04 DEC. 2025  
Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

D32 - 02122025